

Réunion du conseil municipal du 28 novembre 2008

Présents :

Alain Delhoume, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud.

Absents excusés :

Séverine Desbourdelle (pouvoir à Serge Roux).
Sophie Raymondaut (pouvoir à Patricia Lansade).
Rémy Goursaud (pouvoir à Jean-Paul Gadaud)
Sylvie Tête-Léonard (pouvoir à Véronique Barinotto)

Etude sur le patrimoine de la commune.

En début de réunion, Amandine Laplagne étudiante en licence de « valorisation du patrimoine rural », IUP de Valorisation du Patrimoine Rural et Aménagement du Territoire, présente le travail qu'elle a réalisé dans le cadre de ses études sur le patrimoine de la commune.

Le document et le Cd-rom qui ont été élaborés sont de très grande qualité et peuvent être consultés à la mairie.

Ils présentent le patrimoine remarquable de la commune au fur et à mesure des différentes phases d'habitation depuis le néolithique jusqu'à nos jours.

Cette étude peut servir de base à une action sur la mise en valeur de ce patrimoine (intégration dans les chemins de randonnée, appui aux propriétaires pour financer la valorisation du bâti). Un contact sera pris avec les enseignants pour envisager une suite plus opérationnelle de l'étude.

Les principaux éléments de cette étude seront mis sur le site de la commune.

1. Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 13 juin et 19 septembre.

Les comptes-rendus qui ont été transmis à chaque membre du conseil sont approuvés à l'unanimité sans modification.

2. Comptes-rendus des Commissions

Voirie

La réunion s'est déroulée le 11 octobre.

Programme proposé pour les travaux 2009 :

Travaux en régie : des dossiers vont être préparés avec les employés pour chiffrer les dépenses des travaux réalisés en régie :

- « Chemin des poussettes » (éclairage, bitumage, évacuation des eaux pluviales : coût environ 1500 €) ;
- Aménagement du parcours santé, pose des différents appareils ;
- Aménagement des trottoirs rue Saint-Eloi, côté pharmacie ;
- Garage municipal : réhabilitation de la partie arrière ;
- Achèvement de l'isolation du local de rangement des associations sportives.

A noter que les travaux de restauration de l'allée des Charriers n'ont pas été réalisés correctement. Des reprises sont prévues.

Sécurité routière en liaison avec l'agglomération.

Les pistes suivantes ont été évoquées :

- Zone 30 km/h au centre bourg ;
- Zones à 50 km/h dans certains villages mais en laissant les priorités à droite ;
- Remise aux normes de la limitation du tonnage entre le rond point des Ciréjeaux et La Châtre ;
- Sécurisation des secteurs étroits ;
- Installation de panneaux « stop » sur les voies communales qui débouchent sur une route départementale.

La commission fera des propositions définitives à l'occasion du prochain conseil

en chiffrant les coûts liés à ces aménagements.

Installation d'abris bus dans le bourg

Il faut au minimum 9 enfants de manière permanente et pérenne pour justifier l'installation d'un abri bus. L'agglomération devrait prendre en charge l'installation d'un abri bus à la sortie du « chemin des poussettes » et un autre vers le carrefour entre la RD 28 et la route du Rabaud.

Eclairage public

Les réseaux appartiennent aux communes regroupées au sein du S.E.H.V. (Syndicat Energie Haute-Vienne) dont le fonctionnement est financé en partie par un complément perçu sur les factures d'électricité.

Le syndicat peut participer au financement des extensions de réseaux à hauteur de 50% et à celui des effacements de réseaux. Une demande d'étude d'effacement des réseaux pourra être envisagée sur Senon ou Les Charriers (la commune finance 50% sur le réseau télécom et de 30% à 40% sur les lampadaires).

Des renforcements de réseaux sont intervenus sur Saint-Gence :

- en 2007 : sur le village du Theil,
- en 2008 : sur le village des Monts, suite à l'intervention de la municipalité.

Le montant du contrat entretien de l'éclairage public s'élève à 11 300 €. La solution d'un contrat passé directement avec une société prestataire a été expertisée. Mais le contrat avec le SEHV présente certains avantages dans les modalités pratiques qui justifient qu'on le maintienne.

En matière d'économies d'énergie, sur les 430 lampes installées sur le territoire communal, il reste 161 lampes au mercure. Ces lampes devraient être changées pour des lampes au sodium qui consomment moins. Cependant, le remplacement de l'ensemble des 161 lampes coûterait 16 000 € et ne deviendrait rentable qu'au bout de 7 ans. En outre, le changement de

lampes rend nécessaire le changement de certains supports. En conséquence, il est convenu que le remplacement se fera au fur et à mesure des pannes constatées.

Les réglages de la programmation de l'éclairage public ont été réalisés sur le lotissement de la Gagnerie.

Après récupération de matériels, des nouveaux points lumineux seront installés dans les endroits prioritaires en matière de sécurité et à condition que le réseau d'éclairage public soit déjà installé :

- Chemin de Maisonneuve ;
- Les Francines ;
- Arrêt bus à côté du transformateur des Francines ;
- La Ribière du Theil ;
- Le Theil ;
- La Celle ;
- Allée du lavoir de Senon.

Illuminations de Noël

Elles sont installées début décembre. Des décors avec le nom du village, réalisés par les employés communaux, sont mis en place dans une première série de 3 ou 4 villages.

Aménagements des villages

En 2009, des réunions avec la population seront organisées dans les principaux villages pour envisager des travaux d'aménagement ou d'embellissement.

Une première rencontre pour les habitants de Senon sera organisée à la salle polyvalente le 6 février 2009 à 20 h. Les prochaines se dérouleront au cours de l'année 2009 pour les autres villages.

Un prix du plus beau village fleuri pourrait être proposé afin d'inciter les habitants à une participation encore plus importante.

Autres travaux

Des devis ont été demandés pour des réhabilitations de toitures (école, ancienne maison de l'instituteur, mairie).

SIVU (syndicat à vocation unique entre Veyrac et Saint-Gence pour la voirie)

Sa dissolution sera effective au 31 décembre 2008. Le Conseil adopte une délibération en ce sens. Après la dissolution de ce syndicat, ses actifs seront partagés entre les deux communes.

Limoges-Métropole devrait équiper nos 3 communes (Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac) d'un nouveau tractopelle.

Les derniers achats d'épandeurs sel/sable pour traiter la neige ont été réalisés.

Avec l'acquisition d'une lame de déneigement, il est possible d'établir un plan de déneigement sur les routes communales avec priorité donnée aux circuits scolaires. (voir en Infos le plan départemental de déneigement).

La faisabilité d'installation de bacs à sel sur les points stratégiques de nos routes communales sera examinée.

Achat de véhicules

Un véhicule C15 d'occasion a été acheté pour remplacer l'actuel véhicule qui n'est plus en état de rouler.

En outre, un petit camion (autour de 10 000 €) sera acheté en 2009 pour remplacer celui qui a été volé.

Le travail en commun avec les communes de Veyrac et Peyrilhac pour le fauchage s'est révélé très positif (gain de temps, meilleure sécurité). Il pourra se poursuivre sur d'autres types d'activités.

Urbanisme

Parcours de santé

Après consultation de plusieurs entreprises, c'est le moins disant (Société Rondino) qui a été retenu pour nous fournir les divers ateliers (agrès, signalétique ...) qui jalonnent le parcours santé. Le coût se monte à 9 560 €

L'installation sera faite par le personnel communal.

Assainissement

Les habitations dont les assainissements individuels n'ont pas été vérifiés lors du passage du SPANC (Service Pour l'Assainissement Non Collectif) seront recensées. Il est demandé aux propriétaires

de se manifester auprès de la mairie pour bénéficier de la gratuité de la première visite de contrôle.

En ce qui concerne les mises en demeure qui ont été adressées aux propriétaires d'installations non conformes à la suite de la première visite, peu de travaux ont été réalisés. Une dernière relance va être faite avec obligation de commencer la mise aux normes sous 3 mois, sauf pour les villages où des projets d'assainissement collectif sont programmés (La Châtre, Les Monts).

Il est conseillé aux habitants de prendre contact avec les services du SPANC avant de commencer des travaux.

La Châtre

L'installation d'assainissement collectif a été « réceptionnée ». Le raccordement est maintenant obligatoire et doit intervenir dans les 2 ans. Le règlement de la redevance de raccordement est possible sur 5 ans (le coût est de l'ordre de 1460 €).

Le Conseil souhaite que les raccordements se fassent le plus vite possible.

Il faut se rapprocher des services de l'agglo pour les aspects techniques (voir en Infos). L'ancien système d'assainissement doit être mis hors d'état de fonctionnement.

La maternelle

La construction se déroule selon le planning prévu. Le dernier lot, menuiserie serrurerie, a été attribué au mieux disant (entreprise Rebeyrolle).

Réception des HLM de Senon

Elle s'est déroulée dans la matinée du 28 novembre. Le travail réalisé par les employés communaux dans le cadre de l'aménagement de la partie arrière (accès, places de stationnement) a été très apprécié.

Quatre logements ont été attribués à des jeunes de la commune.

Communication

Le projet de la nouvelle couverture du bulletin est présenté au Conseil.

La commission a défini les publics « cibles » (famille, enfants, anciens du

village, nouveaux habitants) qui ont chacun des attentes différentes. Elle a retenu les valeurs qu'elle voulait faire partager : bannir la cité dortoir, valoriser la qualité de l'espace naturel, mettre en avant le dynamisme, la jeunesse, positionner la mairie comme la maison commune et rester sur un message simple : Saint-Gence Le Bulletin, en rappelant les bases de notre logo.

Le conseil valide cette proposition.

Après consultation de plusieurs devis pour l'impression de 9000 couvertures, c'est l'entreprise GDS qui est retenue (coût 1400 €).

Les annonceurs ont répondu favorablement à notre appel.

Cérémonies

Le Conseil se félicite de la bonne organisation des diverses manifestations et notamment la pose de la première pierre de l'école maternelle.

Le 29 novembre, ont été remis les récompenses aux lauréats du fleurissement des maisons, ainsi que le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) aux 3 employés communaux reçus à cet examen (conduite d'engins). Le Conseil félicite tous ceux qui participent à l'embellissement de la commune. Il tient particulièrement à souligner la qualité du travail des employés communaux qui ont permis à la commune d'avoir le premier prix départemental et le deuxième prix régional dans sa catégorie. Il souligne notamment l'effort qui est fait en matière de développement durable en privilégiant l'utilisation de plantes vivaces nécessitant moins d'arrosage et en limitant l'usage de pesticides et d'herbicides.

Il convient désormais d'organiser la cérémonie des vœux du 3 janvier à 18 h, à laquelle tous les habitants de la commune sont conviés. Une projection de photos et de petits films accompagnera la présentation des réalisations 2008 et des projets 2009.

A cette occasion, la médaille d'or communale des élus sera remise à Roger Mérigaud.

Affaires sociales

Le repas des aînés

Il sera réalisé comme en 2007 par "Un Chef chez Vous" du Theil.

Les colis seront distribués le 20 décembre dans la matinée.

Le Conseil remercie les enfants de la maternelle qui ont réalisé les cartes qui accompagneront les colis.

Un petit cadeau (un répertoire de poche) sera remis aux participants au repas.

L'Assistante sociale

Mme Bancquart a commencé les permanences à la mairie de Saint-Gence les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 14 à 16 h. L'accès se fait par l'entrée côté rue Anatole France.

Pour les demandes de subventions des associations caritatives, la commission propose au Conseil de privilégier celles qui ont un représentant sur la commune.

L'Association « Les Jeunes d'Antan »

Les ateliers des jeudis après-midi fonctionnent toujours bien malgré des problèmes de transports qui restent difficiles à régler.

Il faut voir la possibilité de faire remonter cette question auprès du Conseil Général et de l'agglomération. Il est rappelé que les personnes reconnues handicapées peuvent bénéficier des transports adaptés de l'agglomération à condition de respecter les modalités d'inscription.

Instance de coordination

Le déficit de gestion serait de l'ordre de 4000 € ce qui nécessite de revoir les frais de gestion.

CLIC

Une exposition sur l'habitat en faveur des personnes âgées se déroulera les 26, 27 et 28 mars à Peyrilhac. Cette structure

connaît également des difficultés pour équilibrer son budget.

A noter la création d'un réseau des professionnels de santé pour gérer les difficultés liées aux retours à domicile après sorties des établissements hospitaliers.

Maison de retraite

Le budget est serré avec des dépenses en hausse qui nécessitent des décisions modificatives.

Le projet de la création d'une unité Alzheimer de 22 personnes à l'horizon 2011 a été présenté. Cela nécessite la construction d'un bâtiment de 1000 m² relié à l'actuel (coût : environ 3 millions d'euros).

Affaires scolaires

Maternelle : 93 élèves pour 4 classes

Aide personnalisée : elle concerne la moyenne section le matin avant les cours et la grande section le soir après les cours. Elle est orientée vers le traitement des difficultés de langage. Mais il ne faut pas oublier que ce travail est fait au quotidien dans les classes.

Parmi les actions proposées aux enfants en 2009, il faut noter un travail de découverte autour de la forêt Lenfant.

Des aménagements ont été souhaités pour la fête de Noël en direction des enfants de la maternelle avec un goûter le matin et une remise personnalisée des cadeaux par le père Noël.

Des modifications plus importantes sont demandées pour 2009 mais nécessitent une réflexion plus poussée de la part de la commission.

Ecole primaire : 131 élèves pour 6 classes

Le Conseil souhaite la bienvenue à la nouvelle maîtresse Géraldine Capuano.

L'aide personnalisée se déroule le matin avant les cours et concerne 15 enfants.

Le Conseil s'associe aux actions, dénonçant la suppression des RASED (Réseau d'Aide au Soutien aux Elèves en

Difficulté). Dix-huit élèves étaient concernés sur l'école de Saint-Gence.

Les ateliers organisés à la garderie donnent satisfaction.

Un projet de 3 jours de classe de découverte à Eymoutiers les 18, 19 et 20 mai est présenté.

Transports scolaires

Le Conseil a du intervenir à plusieurs reprises pour traiter les problèmes des transports scolaires. Il regrette la mauvaise communication du Conseil Général et le manque de concertation avec la municipalité.

Service minimum d'accueil

Le Conseil se félicite de voir que la position de la municipalité a été bien comprise (seulement 11 enfants présents le jour de la grève). Il semble que l'Etat envisage d'assouplir un peu ce dispositif.

Le Conseil se montre également inquiet sur les tentatives de remettre en cause la scolarisation des enfants de – 3ans en faisant supporter les coûts par les familles et les communes.

Une visite de l'école sera organisée un samedi matin pour les membres du Conseil.

A noter que 2 employées du restaurant scolaire ont suivi une formation avec une diététicienne.

Commission finances

Tarifs 2009

Location de la salle Polyvalente :

Résidents commune : 180 €+2,5%

Hors commune : 320 €+ 3%

Supplément pour journée du lendemain :

Résidents commune : 43 €+3%

Hors commune : 67 €+ 3%

Location salle annexe :

Résidents commune : 54 €+2%

Hors commune : 72 €+ 2,5%

Location couverts (par personne) :

1,07 €+2%

Forfait matériel de cuisine par personne :
0,20 €+2%

La commission propose d'établir sur les tarifs de location une réduction de 50% pour une location en semaine. Ce point n'était pas prévu jusque là. Cela doit aussi permettre de valoriser des salles mises à la disposition des associations.

Participation aux séjours de vacances :

Augmentation de 2% soit :

7,65€/ jour pour un QF inférieur à 5687 ;

5,51€ / jour pour un QF compris entre 5687 et 11344 ;

4,61€ / jour pour un QF compris entre 11344 et 25 195.

L'indice des fermages augmente de +2,84%.

Pour les loyers la progression de l'indice de référence est de 2,95%.

Exécution du budget 2008

Budget général

Partie fonctionnement :

Le montant des dépenses devrait être supérieur de 33 000 € par rapport au budget initial. Cela résulte pour 21 000 € de l'augmentation de notre participation au SIEPEA.

Pour les recettes, l'augmentation par rapport au budget initial est estimée à 135 000 € Elle résulte d'une augmentation de la participation de l'agglomération de 142 000 €(transfert de compétence).

Le budget va donc dégager un excédent de 168 000 €contre 66 000 €de prévus dans le budget primitif.

Le tableau qui présente la situation budgétaire et les ajustements qui serviront à faire la décision modificative est adopté par le Conseil.

Partie investissement :

Les dépenses budgétées sont en hausse d'environ 48 000 € Cela correspond notamment à une réévaluation du coût de construction de l'école maternelle en y réintégrant toutes les dépenses y compris la maîtrise d'œuvre (+ 54 000 €).

Les recettes, y compris le virement de la section de fonctionnement, assurent l'équilibre avec un recours à l'emprunt de 463 700 €

Le budget d'investissement tient compte des opérations dans leur ensemble, certaines seront réalisées sur 2 ans (exemple l'école). Ainsi, il y aura des reports sur le budget 2009.

En ce qui concerne la trésorerie, il convient de donner les priorités suivantes :

- outre les dépenses régulières ;
- l'achat de la maison mitoyenne avec la salle polyvalente ;
- le paiement des premières factures de l'école maternelle ;
- le remboursement de la ligne de trésorerie.

Un emprunt de 150 000 €à 250 000 €sera vraisemblablement nécessaire. Une nouvelle consultation est lancée auprès des banques.

Pour le budget d'aide sociale :

Pas de remarques particulières. Il sera équilibré.

Pour le lotissement de La Gagnerie :

Le montant des dépenses s'élève à 721 185 € La valeur des terrains s'élève à 982 575 €dont 140 305 €de terrains déjà vendus. Il reste donc 261 390 €pour les travaux de finition.

Une décision modificative précisera cette situation.

Pour le lotissement du Clos :

Le budget de ce lotissement est clôturé avec un excédent de 74 000 €qui sera intégré dans le budget 2009.

L'ancien tracteur a été vendu à la casse pour 1 800 €

Elaboration du budget 2009.

La commission propose de déterminer un certain nombre de lignes budgétaires pour lesquelles la responsabilité de la gestion serait confiée à un agent. Un montant annuel « serré » sera déterminé en

concertation avec lui ainsi qu'une programmation du rythme des dépenses. Un contrôle permettra de suivre la consommation.

La mise en place de marchés à bon de commande est toujours d'actualité même s'il n'existe aucune obligation et que de nombreuses communes n'ont toujours pas adopté cette procédure. Des exemples de cahier des charges ont été récupérés. Il convient désormais de déterminer nos consommations.

Sans aller jusqu'à la procédure de marchés publics, il est convenu de refaire des mises en concurrence sur des dépenses dont les volumes annuels sont importants.

Enfin, il est convenu que pour tous les travaux importants réalisés en régie, une estimation préalable des dépenses sera effectuée afin de connaître le coût réel des opérations et séparer au sein d'une même ligne, ce qui relève de dépenses habituelles de ce qui à un caractère exceptionnel.

CESU

Deux familles ont demandé la possibilité d'utiliser les CESU (chèque emploi service universel) pour régler leur participation aux frais de la garderie.

Compte tenu des coûts : adhésion, % prélevé (1,5% environ), des envois par chronoposte et du montant financier traité extrêmement faible, il est impossible d'envisager d'accepter les CESU en fonction des actuelles modalités de traitement.

Maison à 15 €/jour

La commune vendrait le terrain au prix prévu et subventionnerait le propriétaire à hauteur de 3000 €

Accord du conseil pour le financement de 2 constructions sur le lotissement de la Gagnerie si des habitants de la commune sont intéressés.

Un débat d'orientation budgétaire sera organisé en janvier 2009

Gestion de la forêt communale

Suite à un contact avec l'ONF, une convention pourrait être signée, la vente de coupes de bois compensant les frais de gestion.

Le plan de gestion de la forêt pourrait être proposé au prochain conseil.

PVR (participation voirie et réseaux)

Il convient d'être très vigilant sur les PVR. D'une manière générale, l'avance des travaux est faite par la commune avec dans certains cas un retour très tardif sur investissement.

En outre, si une parcelle non constructible est intégrée dans une zone de PVR, le coût des travaux liés à la surface de cette parcelle reste à la charge de la commune..

SIEPEA

Suite à la démission de Serge Roux, pour raisons personnelles, de sa fonction de président, un nouveau bureau, réuni le 26 novembre, a été élu. Saint-Gence a conservé le poste de président avec Bernadette de Angeli.

Actuellement et conformément aux statuts, chaque commune a désigné 2 titulaires et un suppléant. Compte tenu de la charge de travail, des absences pour raisons diverses de certains membres, de la nécessité de désigner des référents pour chaque structure, il semble indispensable de porter la désignation à 2 titulaires et 2 suppléants. Il convient que les conseils des 3 communes prennent une délibération en ce sens afin de modifier les statuts et désignent un quatrième représentant.

Le conseil de Saint-Gence adopte cette délibération et désigne comme membre titulaire Bernadette de Angeli et Séverine Desbourdelle et comme suppléants Serge Roux et Jean Paul Mariaud.

2009 verra l'application de la convention collective pour les salariés du multi-accueil (halte garderie). L'augmentation de la masse salariale va être de l'ordre de 15% soit environ 28 400 € annuels.

Cette augmentation va se traduire automatiquement par une hausse équivalente de la subvention du SIEPEA

qui viendra se rajouter aux 42 000 € d'augmentation des dépenses sur 2008, ce qui va conduire à un quasi doublement de la part de la commune sur 2 ans.

Composition du nouveau bureau SIEPEA

Le 26 novembre 2008, le SIEPEA a élu un nouveau bureau :

Présidente :

Bernadette de Angeli (St Gence)

Trésorière :

Myriam Savi (Peyrilhac)

Secrétaire :

Frédéric Parade (Veyrac)

Vice-Pdts :

Noëlle Laplagne (Veyrac)

Elisabeth Pherivong (Peyrilhac)

Membres :

Séverine Desbourdelle (St Gence)

Serge Roux (St Gence)

Didier Barrat (Peyrilhac)

Jacqueline Naneix (Veyrac)

Agglomération Limoges métropole

A noter sur les principaux points qui nous concernent :

- Le développement de la mutualisation des moyens en matière de voirie. Les 3 communes de notre secteur sont très en avance dans ce domaine.
- Un plan de formation très important qui concerne les employés communaux des services voirie.
- L'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour la collecte des déchets ménagers. L'objectif est de réduire les coûts et de garantir une égalité de traitement entre les communes de même importance. Il n'y aura pas de changement en ce qui concerne Saint-Gence.
- Le ramassage des encombrants pourrait être revu et traité par une entreprise d'insertion.
- Le problème de la réparation de la clôture de la déchèterie de Saint-Gence a de nouveau été évoqué avec le souhait d'avoir en façade un dispositif plus solide.
- Les nouveaux horaires qui étaient en expérimentation sont maintenus et deviennent définitifs.

- La commission compétente se penchera sur un problème détecté dans le domaine de la redevance assainissement sur l'eau potable : la consommation d'eau diminuée (-10%), alors que le volume des eaux usées à traiter augmente.

- Une nouvelle parcelle a été achetée sur la zone artisanale de l'Aqueduc (Peyrilhac) par une entreprise d'installation et d'entretien en génie climatique.

- Participation de Limoges-Métropole au financement de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux qui permettra le lien avec le barreau Poitiers - Limoges. (5,294 M €).

- Pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 : un bureau sera installé sur la technopole Ester pour donner aux usagers toutes les informations sur l'habitat. Un recensement des espaces naturels remarquables de l'agglomération va être réalisé.

- Une opération pour diminuer l'utilisation de pesticide va être lancée. Saint-Gence est candidate pour participer à cette expérimentation.

- Un projet de centrale énergie solaire est à l'étude. Une société "Blue Green Energy" cherche des localisations possibles pour une centrale 60 MW. Cela nécessite 130 ha de panneaux. 15 % de la vente de l'électricité revient au propriétaire. Pour s'intégrer dans ce projet, il faut au moins 500 m² de toiture ou 3 ha de terrains.

Une visite de la commune de Saint-Gence est programmée.

Téléthon du 6 décembre

Participation de la Chorale Mélodia.

Match de foot à 7 à Peyrilhac avec les équipes des 2 conseils municipaux.

Personnel communal

Dédée Bouthier a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Projet de gymnase

Les visites des gymnases de Condat, Boisseuil et Verneuil ont permis d'avoir des idées sur les conceptions possibles de cette structure.

Le coût se situe entre 1,5M et 2M d'€ selon que le projet intègre une salle de type « dojo » ou non. Le montant de l'entretien est estimé annuellement à 15 000 € plus le salaire d'un employé.

Des contacts avec différentes fédérations sportives sont également prévus.

Il a été convenu de travailler sur l'élaboration d'un cahier des charges construit à partir de l'estimation de nos besoins et de l'équipement que l'on projette. Un appui de l'ADAC (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) sera sollicité pour affiner la partie programmation.

Cette solution, qui évite de rechercher dès à présent un architecte et donc de créer la structure porteuse du projet, permet aussi de ne pas s'engager financièrement de manière trop importante.

Cependant, il sera nécessaire, pour aller plus loin de définir le lieu d'implantation et les communes réellement partantes sur ce projet.

Une prochaine réunion est prévue le 24 janvier à Saint-Gence afin de finaliser le dossier avec pour objectif de le présenter aux financeurs en février.

Questions diverses

- Le Conseil donne son accord pour que M. Quellenec utilise une salle de la mairie les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois (après-midi) pour aider les usagers dans leurs démarches administratives (écrivain public).

- Etienne Fabre sera le correspondant pour le site extranet de l'agglomération en matière de communication.

- La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 23 janvier à 20 h.